

protection



Fiche signalétique

FF406

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité Danger spécifique	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé Risques d'incendie Réactivité	1 0 0	
Vêtements Aucun requis de	Apparence	Blanc cassé. Liquide Voir la ATTENTION: Peut irriter n		ut irrite	er

modérément la peau.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	FF406	Code	38166
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	3128376
FTSS#	126318001	Date de validation	5/20/2003
Siège social aux É.U.		Date d'impression	5/20/2003
Johnson Wax Professional 8310 16th Street		Remplace	Aucune validation antérieure.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address:		En cas d'urgence	(800) 851-7145
www.iwp.com			

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tributoxyethyl-phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin].
Carbonate de zinc ammonium	40861-29-8	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	OSHA (États-Unis). Peau TWA: 600 mg/m³ 8 heure(s). STEL: 900 mg/m³ ACGIH (États-Unis). Peau TWA: 606 mg/m³ STEL: 909 mg/m³	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
Éther phénolique du éthylène glycol	122-99-6	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1260 mg/kg [Rat].
Polyméres Acryliques		15-40	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques		
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur la sa	anté	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.	
Peau	Peut irriter modérément la peau.	
Inhalation	Inconnu.	
Ingestion	Inconnu.	
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.	
Voir Information toxicologique (section 11)		



Section 4. Premiers soins		
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Notes au physicien	Sans objet.	

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
Inflammabilité du produit Points d'éclair	Inconnu. Sans objet.	
Produits de la combustion	Inconnu.	
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.	
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.	

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels		
Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).	
Précautions pour l'environnement et procédure de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du smilieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.	

Section 7. Manipulation et entreposage	
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle		
Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local	
Protection personnelle		
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et Liquide (Opaque)

apparence Odeur

Couleur

Léger. Blanc cassé.

pH 8.5 à 9.5 [Basique.]

Gravité Spécifique 1.03

Point 100°C (212°F)

d'ébullition/condensation

Point de fusion/congélation 0°C (32°F) Solubilité dans l'eau Complète.



Section 10. Stabilité et réactivité		
Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.	
Conditions d'instabilité	Inconnu.	
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.	
Produits de décomposition dangereux	Forme des produits habituels de combustion.	
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.	

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie		
Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).	
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.	
Autres effets toxiques	Non disponible.	

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différente Information sur les déchets réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie Sans objet. UN/NA Sans objet. Sans objet. Groupe de Conditionnement **DOT Special**

Sans objet.

Considerations

Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, éther phenolique du éthyléne glycol, Carbonate de zinc ammoniumCWA (Clean Water Act) 307: Carbonate de zinc ammonium CERCLA: Substances dangereuses.: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium

état New Jersey - Liste des déversements: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammoniumNew Jersey: Tributoxyéthyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammoniumMassachussetts - Liste des déversements: Carbonate de zinc ammoniumMassachusetts RTK: Ether de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammoniumPennsylvanie RTK: Tributoxyéthyl-phosphate, Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, NA100-42-5, Carbonate de zinc ammonium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits Sans objet.

enregistrés

Inventaire des Produits Chimiques

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).



Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations MSDS Serial Range: 2-3

spéciales

Version 1.02

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.